



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

Service : Division des ressources humaines

Tarbes, le 15 mars 2021

Bureau : Gestion collective

Affaire suivie par :
Myriam BETBEZE
Tél : 05.67.76.56.87
Mél : drh65gc@ac-toulouse.fr

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des
services de l'Education Nationale

à

13 Rue Georges Magnoac
65016 TARBES

Mesdames, Messieurs les professeurs des écoles
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale

Objet : Mobilité des enseignants 1^{er} degré –Mouvement complémentaire interdépartemental par INEAT - EXEAT non compensés – Rentrée Scolaire 2021

Référence : Lignes directrices de gestion ministérielles relative à la mobilité des personnels de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 13 novembre 2020, parue au bulletin officiel spécial n°10 du 16 novembre 2020

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de transmission des **demandes d'INEAT-EXEAT au titre de l'année scolaire 2021/2022**.

Les personnels enseignants du premier degré qui souhaitent solliciter un EXEAT du département des Hautes-Pyrénées doivent transmettre, par voie hiérarchique, leur demande d'EXEAT et d'INEAT à l'adresse suivante :

A l'adresse suivante : Direction académique – Service DRH – Gestion individuelle
Rue Georges Magnoac BP 11630
65016 TARBES Cedex

Ou par courriel : drh65gi@ac-toulouse.fr

Date limite de réception des demandes d'exéat/inéat dans mes services :

Le vendredi 7 mai 2021

Attention : certaines DSDEN ont un délai plus court, veuillez consulter leur circulaire.

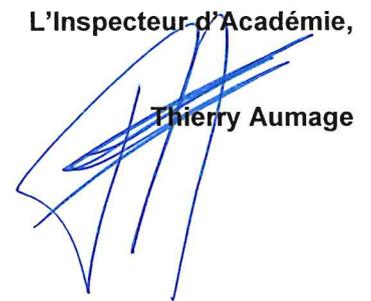
Les demandes d'exéat doivent comporter :

- Un courrier adressé à Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale demandant l'EXEAT du département des Hautes-Pyrénées ;
- Un courrier adressé à Monsieur l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale, du département souhaité, sollicitant l'intégration dans ledit département ;

- Le dossier de demande d'INEAT pour chaque département sollicité. La composition du dossier étant variable, il est vivement conseillé de se reporter à la circulaire du département souhaité qui indique également la date limite de réception des demandes.

La division des ressources humaines reste à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches de mobilité.

L'Inspecteur d'Académie,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name 'Thierry Aumage'. The signature is positioned to the left of the printed name.

Thierry Aumage